

Commune de CHAMBORÊT

CHAMBORET

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1/5 000

Source : Cadastre DGI 2016

5. PLANS GRAPHIQUES

Secteur Nord

Délibération en Conseil Municipal lançant la procédure : 23/05/2014

Projet Arrêté en Conseil Municipal : 27/04/2018

PLU Approuvé en Conseil Municipal :

LEGENDE

Zone U1

Zone U2

Zone U3

Zone U4

Zone UE

Zone AUH avec OAP

Zone AUE avec OAP

Zone N

Zone A

Zone Acb

Emplacements réservés

Bâtiments en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination conformément à l'article R151-35 du Code de l'Urbanisme

Limite de constructibilité liée à l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme

Cône de vue préserver comme élément du paysage conformément à l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme